

## Axelle LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT AU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 5 décembre 2014 N° 246

## Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique salue l'adoption par l'Assemblée Nationale d'un régime fiscal incitatif au développement du capital investissement d'entreprises (corporate venture)

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat au Numérique, a défendu devant l'Assemblée Nationale un amendement gouvernemental au projet de loi de finances rectificative pour 2014 introduisant un régime d'amortissement des investissements réalisés par des entreprises dans des PME innovantes.

Son adoption permettra un amortissement sur 5 ans des investissements opérés par des fonds de capital-investissement d'entreprises, afin de favoriser les pratiques de financement des startups par les grands groupes. L'objectif visé est de mobiliser 1 milliard d'euros pour le financement des startups d'ici à 2017, conformément au souhait exprimé par le Président de la République lors des Assises du financement le 15 septembre dernier.

Axelle LEMAIRE déclare « il s'agit d'une étape importante pour notre politique d'innovation ouverte. Je veux favoriser les rencontres et partenariats entre PME innovantes d'un côté et grandes entreprises de l'autre. Ces structures ont tout à gagner à travailler ensemble au sein d'un même écosystème, et à développer une culture d'expérimentation partagée. L'an II de la French Tech sera celui de cette alliance, de l'engagement collectif en faveur de l'innovation ouverte ».

## Contacts presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN : Tél. 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

